

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 130 Subvention (5.000 euros) avec l'association Faune Alfort et signature d'une convention de partenariat.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à l'Association Faune Alfort et la signature avec ladite association d'une convention de partenariat d'une durée de 3 ans ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Faune Alfort dont le siège social est situé 15 impasse Fiocre 94700 Maisons-Alfort.

Article 2 : La dépense correspondant à ce soutien financier sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi de la subvention prévue à l'association Faune Alfort.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO